



Les renseignements et documents suivants doivent nous parvenir avant la date limite de présentation des demandes :

Présentation d'une demande

- Curriculum vitae à jour accompagné d'une lettre de présentation
- Adresse électronique et numéro de téléphone de deux références professionnelles ou liées au travail
- The email address and phone number of two work-related or professional references

Éducation

- Copie de votre diplôme de TPSP d'un établissement reconnu

Sécurité routière

- Copie de votre plus récent dossier de conduit émise au cours des 30 derniers jours par la Direction des véhicules à moteur locale ou Services Nouveau-Brunswick
- Photocopie du recto et verso de votre permis de conduire de classe 4 valide (ou l'équivalent), avec au moins trois ans d'expérience de conduite
- Copie d'un certificat de cours de conduite valide (c.-à-d. CEVO, VFIS, NS VSP ou l'équivalent) émis au cours des trois dernières années

Exigences professionnelles

- Preuve d'inscription à l'Association des paramédics du Nouveau-Brunswick (si vous n'êtes pas inscrit au Nouveau-Brunswick, veuillez consulter le site de l'APNB à l'adresse www.panb.ca)
- Preuve de réussite, au cours des 12 derniers mois, d'un test d'aptitudes physiques s'appliquant au poste de travailleur paramédical
- Preuve de certificat valide en RCR émis dans les 12 derniers mois

Dossier d'immunisation

- Tétanos, la diphtérie et/ou la coqueluche dans les cinq dernières années
- Deux vaccins contre la rougeole, les oreillons et la rubéole (ROR) ou une contre-indication valide à l'administration du vaccin ROR
- Deux doses du vaccin contre la varicelle ou une preuve sérologique d'immunité contre la varicelle.
- Une série (3) de vaccins contre l'hépatite B ou une preuve d'immunité contre l'hépatite B confirmée en laboratoire
- Un test cutané à la tuberculine (TST) en deux étapes ainsi que tout test supplémentaire dans les 12 derniers mois, si les dossiers liés au TST antérieur ne sont pas disponibles, un test de dépistage sera effectué.
- Les vaccinations contre la COVID 19, ou un certificat médical valide l'exemptant du vaccin. Les employés non vaccinés contre la COVID 19 seront tenus de suivre toutes les mesures d'atténuation sur les lieux de travail déterminées par leur employeur.

Veuillez noter qu'une rencontre peut être organisée avec notre conseillère en santé et en mieux-être des employés pour vérifier que tous les vaccins sont à jour au moment où une offre est faite.

Autorisation à travailler au Canada

- Raison pour laquelle vous pouvez travailler au Canada (citoyenneté canadienne, statut de résident permanent ou permis de travail)

Vérification du casier judiciaire

- Copie de votre vérification de casier judiciaire émise au cours des 30 derniers jours (y compris une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables)

Évaluation de compétence linguistique

- Évaluations de compétence linguistiques valides en français et en anglais du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail. Vous pouvez joindre le ministère au LS-SL@gnb.ca. N'oubliez pas de tenir compte du temps qu'il vous faudra pour obtenir votre évaluation de compétence linguistique.

Remarque: Ambulance Nouveau-Brunswick peut mettre fin au processus de sélection d'un candidat omettant de fournir l'un ou l'autre des renseignements ou des documents ci-dessus.

La demande doit être soumise par courriel (hr-rh@ambulancenb.ca) ou télécopieur (506-872-6526).